

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARREST DU 6 JUILLET 2023**

Le six juillet deux mille vingt-trois, 18 heures 00, les membres du conseil municipal d'ARREST se sont réunis en mairie, suite à la convocation de M. le Maire Armel BOUCHARD, président de séance, en date du 29 juin 2023.

Etaient présents : Armel BOUCHARD, Davy PACQUES, Julien CAILLET, Christophe BOULET, Bénédicte FOUQUEMBERG, Delphine MERCIER, Gaylord DEBURE, Serge FLET, Sylvain OSERET, Aurore BARETTE, Hélène HENOCQUE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Delphine PROBOLA (à Delphine MERCIER), Amandine FORESTIER (à Davy PACQUES).

A été nommé(e) secrétaire : Gaylord DEBURE.

**Adoption du procès-verbal du 14/04/2023 :**

Mme Aurore BARETTE précise que pour pallier son absence à ce conseil municipal, elle avait laissé dans la boîte aux lettres de M. Davy PACQUES un pouvoir qui a malheureusement été oublié.

M. Sylvain OSERET mentionne une erreur sur le montant de la subvention accordée à l'association des fêtes pour le feu d'artifice : il s'agit bien de 1 300 euros (un zéro de dans le pv).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**DCM2023/017 : BUDGET PRINCIPAL M57 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Une correction doit être apportée au budget 2023 quant à l'imputation de l'amortissement de travaux (notamment l'enfouissement des réseaux dans le centre du village) : l'article 681 concerné existe dans deux chapitres distincts, et les crédits n'ont pas été inscrits dans le bon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à augmenter et à diminuer les crédits suivants au budget principal M57 2023, en dépenses de fonctionnement :

Chap. 68	- 6 800 €	<i>Opérations réelles</i>	
art. 681 Dotation aux amortissements	- 6 800 €	(montant après DM	0.00 €)
Chap. 042	+ 6 800 €	<i>Opérations d'ordre</i>	
art. 681 Dotation aux amortissements	+ 6 800 €	(montant après DM	6 800.00 €)

**DCM2023/018 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022**

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du rapport ci-annexé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Il est à noter que suite au nouveau contrat passé avec le fermier VEOLIA/SEP en fin d'année 2021 (prévoyant notamment une baisse de l'abonnement semestriel, et une augmentation de la redevance au m3 pour la part du délégataire), le prix total du m3 sur une facture de 120 m3 passe de 3.32 € (2021) à 3.41 € (2022), et poursuivra son augmentation en 2023.

**SUBVENTION DSIL : JOINTS DE LA NOUVELLE MAIRIE**

M. le Maire explique au conseil municipal que la subvention demandée pour le rejointoiement des briques de la mairie n'a pas été accordée. L'enveloppe DSIL 2023 pour le département de la Somme s'élevait à 4 513 530 €, pour un total de demandes de 29,5 millions d'euros (la commune avait demandé 24 640 €, soit 80% du coût total HT de 30 800 €). Un courrier de réclamation a été envoyé à Madame la Sous-Préfète, mais il est pour le moment resté sans réponse.

Il serait intéressant de connaître le type de projets retenus dans le Département. Ce dossier communal pourra être représenté d'ici la fin de l'année. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souligne l'importance des termes à employer lors de la demande.

### **OCTOBRE ROSE**

La CABS a sollicité les communes pour participer à la campagne « Octobre rose » de 2023. M. le Maire propose d'organiser une marche le samedi 28 octobre prochain, en début d'après-midi. La Communauté d'Agglomération fournirait du matériel et de la documentation. Le conseil municipal est d'accord ; il serait judicieux qu'un intervenant vienne en plus sensibiliser les participants au dépistage du cancer du sein. La CABS sera interrogée à ce sujet.

*(Après renseignements pris, deux chargées de prévention seront présentes le jour de la marche, et distribueront des cocardes roses, symbole d'Octobre rose, à chaque participant, ainsi que des brochures sur le dépistage organisé. Elles iront également vers les usagers afin de les sensibiliser).*

### **OPERATION BRIOCHES**

L'opération aura lieu les vendredi 13 et samedi 14 octobre prochains. Les conseillers sont invités à participer à la distribution selon leurs disponibilités. L'an passé, 481 euros avaient été reversés à l'ADAPEI 80.

### **SAPEURS POMPIERS D'ARREST**

A la demande de Mme Hélène HENOCQUE, M. Julien CAILLET énumère les interventions des pompiers d'Arrest :

15 pour l'année 2022, dont 9 malaises / blessés à domicile, 4 déposes d'objets menaçants suite à tempête, 2 nids de guêpes.

9 interventions pour le moment en 2023, dont 3 malaises / blessés à domicile, 4 accidents de la circulation, 1 accident de sport, 1 accident de travail.

Le coût annuel du CPI communal est également demandé ; celui-ci sera calculé et détaillé prochainement.

### **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA SOMME 2023**

Les coureurs passeront dans le village le 10 septembre prochain, entre 15h15 et 15h40, dans le sens Estreboeuf/Franleu. Des signaleurs sont demandés par l'organisation. Ceux-ci devront se manifester auprès de la mairie avant fin juillet.

### **QUESTIONS D'INITIATIVES**

M. Serge FLET demande quand est prévue la fin des travaux sur le réseau d'eau potable de la rue à Cailloux. M. le Maire répond que le chantier a pris beaucoup de retard, du fait de la difficulté à brancher les nouveaux compteurs des usagers causée par un sous-sol très difficile à creuser dans cette rue.

Mme Hélène HENOCQUE déplore l'état de la salle des fêtes qu'elle a louée récemment, avec notamment pour la cuisine : un carrelage sale et collant, un four extrêmement difficile à utiliser et des plaques rouillées, un frigo qui coule avec grilles intérieures en mauvais état, de la peinture qui s'écaille au niveau du dôme... Le conseil discute de ce qui pourrait être fait (remplacement des appareils défectueux ou abimés ? Remise en peinture ? Gros nettoyage du sol...). M. Sylvain OSERET pense que les frigos ne devraient pas être débranchés entre les locations.

Pour ce qui est du parquet, il a besoin d'être ciré correctement. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG estime qu'il serait judicieux d'acquérir une cireuse-lustreuse, l'application de la cire se faisant actuellement à la main.

Le problème du voisinage de la salle est également évoqué, les locataires étant systématiquement interpellés par la propriétaire voisine quant au bruit. Des poubelles personnelles sont également déposées dans les containers de la salle.

Mme Aurore BARETTE explique qu'un terrain est actuellement loué par la commune à M. Wilfrid JACQUES, lequel n'en a plus l'utilité ; M. Philippe GAUTIER demande s'il est possible de le louer, puisque ce terrain se trouve juste derrière chez lui et qu'il est amené à l'entretenir régulièrement.

En fait, ce terrain appartient au CCAS, et un courrier devra être rédigé par l'ancien locataire et le candidat afin que le CCAS étudie cette demande. Au préalable, les services du cadastre seront interrogés car il s'avère que ce terrain apparaît désormais parmi les propriétés communales.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG a été surprise le jour de l'inauguration du cabinet d'orthophonie de voir qu'une plaque au nom de Mme GAILLARD, infirmière, avait été apposée sur la façade, sans que le

conseil n'ait été interrogé quant à une éventuelle location. M. le Maire explique que Mme GAILLARD n'occupe pas les locaux et ne possède pas de bureau ; il s'agit simplement pour elle de posséder une adresse la domiciliaire à Arrest. Mme Delphine MERCIER précise qu'une simple autorisation de domiciliation est dans ce cas nécessaire, sans signature de bail. Mme FOUQUEMBERG évoque des prises de sang qui sembleraient être effectuées sur place ; elle regrette que les choses n'aient pas été clairement énoncées, ce qui est toujours source de conflits.

M. Serge FLET s'interroge sur le curage de la rivière (traversées de route) qui n'a toujours pas été effectué. M. le Maire explique qu'il est toujours prévu que M. CARU intervienne. Les abords seront dégagés par les employés communaux.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG évoque le fossé rue Machet Chollet. M. le Maire explique que des membres de la MFR sont venus sur place constater que le travail n'avait pas bien été effectué : une planche manque en bas de la structure. Des modifications auront lieu en septembre, sans frais supplémentaires pour la commune.

Mme FOUQUEMBERG signale que le bac à torchis de M. AMAURY est toujours présent impasse de l'Avalasse.

Mme FOUQUEMBERG signale que le local impasse des écoles est toujours inondé. M. le Maire répond que la CABS a été prévenue. Le conseil municipal discute quant aux divers travaux à effectuer à l'école, évoqués régulièrement en conseil d'école, ainsi que de la compétence de l'organisme intercommunautaire et des délais d'intervention extrêmement longs (ponçage de la mezzanine, butées sur les portes extérieures mal installées, néons à changer, projet de toilettes...). M. le Maire précise tout de même que certains petits travaux sont parfois effectués par les employés communaux, mais que cela ne peut pas devenir systématique.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG déplore le manque de dynamisme de la municipalité en place et constate que la commune d'Arrest est « sur la pente descendante ». Mme Hélène HENOCQUE parle d'infrastructures à l'abandon, comme les vestiaires du stade « insalubres », la clôture du stade, le terrain de pétanque...

Le projet de city-stade est évoqué. M. Gaylord DEBURE regretterait que la commune laisse passer les subventions auxquelles elle peut prétendre. M. Davy PACQUES rappelle que l'emplacement proposé initialement (au niveau du stade municipal) avait déplu à certains conseillers qui le voyaient plutôt sur le terrain en herbe jouxtant l'église (près de l'école), et que le projet stagne depuis. Les conseillers municipaux échangent sur le sujet.

M. Sylvain OSERET pense qu'en cas d'implantation d'un city-stade, il faudrait envisager la pose de caméras de surveillance pour éviter les dégradations, quelque-soit le lieu retenu.

Mme Hélène HENOCQUE évoque les nombreux enfants de CM2 qui vont quitter l'école cette année et l'an prochain, posant un sérieux problème d'effectif et un risque de disparition d'une classe. Elle ne sait pas ce qui peut être fait mais propose que le conseil municipal se penche sur la question dans les semaines et mois à venir. Les conseillers discutent de l'école, de son attractivité, des animations et autres sorties, du cas des familles ne souhaitant pas y inscrire leurs enfants...

Mme HENOCQUE demande s'il est possible qu'une commission scolaire se tienne en septembre, en présence de Mme GODBERT. M. Davy PACQUES est d'accord pour provoquer cette réunion.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rapporte plusieurs vols de fleurs sur les tombes du cimetière.

Le problème de la vitesse des véhicules dans le village est de nouveau évoqué, ainsi que des voitures prenant les sens interdits du lotissement de la Sollette.

La séance est close à 19h55.

Le secrétaire de séance,  
Gaylord DEBURE

Le Maire,  
Armel BOUCHARD

